



☎ 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75

Email: <u>mairie@vert-en-drouais.fr</u> Site Internet: www.vert-en-drouais.fr

Arrêté n°2024/001

## ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

## INTERVENTIONS PONCTUELLES SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES, D'EAUX PLUVIALES ET UNITAIRES DE AQUAD

## ARRETE PERMANENT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Le Maire de la Commune de VERT-EN-DROUAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal.

Vu le décret du 23 février 1960.

Vu le décret interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et textes qui l'ont complété ou modifié,

Considérant l'entretien et la maintenance du réseau des eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires sur toute la commune de Vert-en-Drouais.

## ARRETONS

<u>Article 1</u>: Les services d'assainissement de AQUAD, dans le cadre de la délégation de service public contractualisée avec la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, sont autorisés à interrompre la circulation ou à restreindre le stationnement des véhicules sur les trottoirs, parkings ou voiries publiques du territoire de la commune de Vert-en-Drouais, pour y effectuer des interventions ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires.

Les véhicules poids lourds des services assainissement de AQUAD sont autorisés à circuler sur les voies communales interdites aux poids lourds, pour y réaliser des interventions ponctuelles sur les ouvrages et les réseaux d'assainissement.

<u>Article 2</u>: La signalisation nécessaire sera mise en place par les services d'assainissement de AQUAD – 19 rue des Osmeaux 28100 Dreux, maître d'œuvre et d'ouvrage de ces travaux.

<u>Article 3</u>: Le Maire, Monsieur le commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux, Monsieur le Directeur de AQUAD et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vert-en-Drouais, le 05 janvier 2024 Le Maire, Evelvne DELAPLACE

E SELLANE

